

EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2024 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°4

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Aysel TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Abrogation de la délibération n°2 du 12 décembre 2023 relative à la cession d'un bien - ancien Cinéma Le Palace - par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine à ENEAL - Validation du prix de cession par la commune de Tulle et modification du prix de cession à valider par la commune de Tulle

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Ville,
- Vu sa délibération n°1b du 18 septembre 2018 portant approbation de la convention opérationnelle de redynamisation du cœur historique de Tulle entre la Ville de Tulle, la Communauté d'agglomération Tulle Agglo et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et ce, dans le cadre du programme « Action cœur de Ville »,
- Considérant que ladite convention portait sur une préfaisabilité, un portage foncier et éventuellement du curetage/démolition sur 3 sites situés 17-19b rue Jean Jaurès (cadastrés AW 119, 121, 122, 208 et 192), 2b rue Jean Jaurès (parcelle AW 94) et 106 avenue Victor Hugo (parcelle AS 49),

- Considérant que, dans ce cadre, l'EPFNA a acquis le 28 décembre 2020 par acte notarié le bien immobilier situé 106 avenue Victor Hugo à Tulle (ancien cinéma Le Palace) au prix de 175 000 €,
- Vu sa délibération n°2 du 12 décembre relative à la cession pour un montant d'un euro de l'ancien Cinéma Le Palace par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine à ENEAL et à la validation du prix de cession par la commune de Tulle,
- Considérant que la vente de ce bien pour une valeur d'un euro implique cependant le paiement d'une TVA,
- Considérant que L'EPFNA a proposé à ENEAL d'acquérir le bien pour un montant de 1 000 € pour éviter que l'opération soit impactée par une TVA, offre qui a été acceptée par ces derniers,
- Considérant que l'EPFNA, propriétaire du bien, sollicite par conséquent la validation de ce prix de cession à la commune de Tulle, un compromis de vente entre l'EPFNA et ENEAL devant être conclu avant le 31 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Abroge la délibération n° 2 du 12 décembre 2023 relative à la cession d'un bien – ancien cinéma Le Palace – par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine à ENEAL – Validation du prix de cession à valider par la commune de Tulle.

2 - Valide la modification du prix de cession de l'ancien cinéma Le Palace qui s'élève à 1 000 €.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la validation du prix de cession.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A large, stylized blue ink signature is written over the name "Clément VERGNE".

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

Du - 07032024